

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (9):

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIER
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataire M. BARAUDON
M. AUDEBERTmandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0):

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Acompte aux associations concernées et au CCAS en attente de la signature du Contrat Enfance-Jeunesse - 2016-2019

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans un nouveau contrat Enfance-Jeunesse (2016 – 2019) qui maintient certaines actions antérieures du précédent Contrat Enfance Jeunesse (2012 - 2016) et qui, après la réalisation d'un diagnostic de territoire, a permis d'envisager, le développement d'actions nouvelles.

Dans l'attente de la signature du nouveau contrat qui devra intervenir avant la fin de l'année 2016 et permettra le premier versement de la participation de la CAF, la commune de Châtellerault souhaite, pour ne pas mettre en difficulté le CCAS et les associations concernées par les actions du contrat, verser un acompte représentant 50% du montant prévisionnel total.

* * * * *

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité pour les CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°22

page 2/2

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pertinente et indispensable sur le territoire,

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de soutenir des projets spécifiques en partenariat avec le tissu associatif de la commune,

CONSIDERANT que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse va permettre dès 2016 de poursuivre le financement des actions éligibles et de certaines actions non éligibles et d'envisager d'éventuels développements après la phase du diagnostic,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte de 577 810 €, représentant 50% du montant total arrondi versé en 2015 par la CAF et la commune de Châtellerault.

Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2016.

- Centre Communal d'Action Sociale 310 000 €

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/2130 à la sous-fonction correspondante.

- Maison Pour Tous	39 000 €
- Centre Social d' Ozon	85 000 €
- Centre Social des Minimes	54 000 €
- MJC des Renardières	81 610 €
- les Francas / Les Petits Débrouillards	3 500 €
- MJC les 400 Coups	2 400 €
- les 3T	2 300 €

TOTAL ASSOCIATIONS 267 810 €

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/2310, aux sous fonctions correspondantes.

POUR : 27
CONTRE : 1
(M. Audebert par pouvoir)
ABSTENTION : 1
(Mme Bard)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 avril 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

